

PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Numéro 4, Printemps 2015

AU SUJET DU RAPPORT

Ce numéro du *Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques* (PGPC) couvre les activités réalisées entre décembre 2014 et mai 2015. Il annonce aussi des événements à venir, des dates à retenir et des occasions de participation futures.

Environnement Canada et Santé

Canada produit le rapport conjointement.

Pour en connaître davantage sur le PGPC ou lire les numéros précédents du Rapport d'étape, explorez le site Web <[Substances chimiques](#)>.

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus; vous pouvez les faire parvenir à <Substances@ec.gc.ca>.◆

ÉTAT DU PGPC

Le PGPC continue de faire des progrès relativement à son mandat de réduction des risques que posent les substances chimiques pour les Canadiens et leur environnement. Il remplit son mandat en évaluant les produits chimiques utilisés au Canada et en prenant des mesures concernant les produits chimiques jugés nocifs.

En 2006, le gouvernement a évalué quelque 23 000 produits chimiques utilisés commercialement durant les années 1980. Ce processus d'évaluation a permis de déterminer que 4 300 substances nécessitaient une attention particulière.

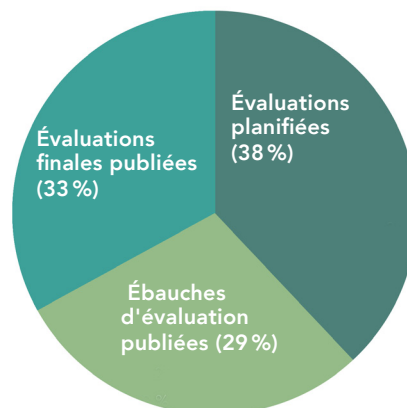
Le but du PGPC est de s'occuper de toutes ces substances d'ici 2020. Le gouvernement est en bonne voie d'atteindre ses objectifs.

Jusqu'à maintenant, cet effort s'est traduit par l'évaluation de 2 700 substances. De ce nombre, 97 substances ou groupes de substances ont

été trouvés toxiques. Pour ces substances toxiques, on a produit 63 instruments définitifs de gestion du risque visant 64 substances ou groupes de substances. D'autres instruments de gestion du risque sont en développement.

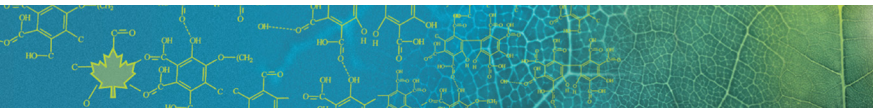
Depuis 2006, on a traité 4 500 avis de substances nouvelles avant leur introduction dans le marché canadien.

Pour en connaître davantage sur le PGPC, consultez la page Web du <[Plan de gestion des produits chimiques](#)> ou la page d'information <[Plan de gestion des produits chimiques du Canada : un aperçu](#)>.◆



Dans ce numéro

- Groupes de substances >
- Substances pétrolières prioritaires restantes >
- Secteur pétrolier >
- Groupes de substances : Aperçu >
- Substances nouvelles >
- Polymères >
- Instruments de gestion des risques >
- Inventaire national des rejets de polluants >
- Nanomatériaux >
- Dispositions relatives aux nouvelles activités >
- Examen des arrêtés et des avis de nouvelle activité >
- Biosurveillance >
- Pesticides >
- Les cosmétiques et le PGPC >
- Activités de sensibilisation >
- Participation des intervenants >
- Le PGPC et les Premières Nations >
- Activités internationales >
- Possibilités de commentaires pour le public >
- Informez-vous >
- Publications à venir >



L'INITIATIVE DES GROUPES DE SUBSTANCES

Groupe des substances azoïques aromatiques et à base de benzidine.

Les évaluations préalables finales ont été publiées pour 129 des 358 substances azoïques aromatiques et à base de benzidine. On prévoit que les évaluations des substances restantes, les pigments monoazoïques et les colorants avec solvant, les amines aromatiques et colorants basiques azoïques, les colorants azoïques dispersés ainsi que les colorants acides azoïques, seront publiées durant les prochains mois.

Étant donné les préoccupations potentielles pour la santé et

l'environnement que soulèvent certaines des substances évaluées dans le groupe des substances azoïques aromatiques et à base de benzidine, le gouvernement étudie les meilleures façons de suivre les changements du profil d'utilisation de ces substances. Les intervenants auront l'occasion de commenter un document de consultation décrivant les options potentielles pour la collecte de renseignements ou les actions préventives. Le document sera publié une fois les évaluations de toutes les substances du groupe terminées.

Voir tableau à la page 3. ◆

Substances pétrolières prioritaires restantes : collecte de données

La publication d'un avis obligatoire en vertu de l'article 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* est prévue cet été. Cet avis vise à recueillir des renseignements qualitatifs sur les activités d'importation et de formulation/mélange d'un sous-ensemble des 210 substances pétrolières prioritaires restantes. L'avis soutiendra une activité de triage basée sur le potentiel d'exposition, et servira à mieux identifier les intervenants pour des engagements futurs.

APPROCHE POUR LE SECTEUR PÉTROLIER

De décembre 2014 à mai 2015, les évaluations préalables suivantes des substances pétrolières de haute priorité ont été publiées :

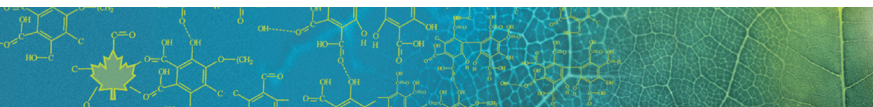
- Évaluation préalable finale et approche de gestion des risques, groupe 3, fuel-oil no 2 (publié le 12 février 2015) : On a établi que cette substance était nocive pour l'environnement. Le gouvernement du Canada se concentrera sur les pratiques et les technologies disponibles pour réduire la fréquence et l'impact des déversements.

Cela va comprendre l'ajout proposé du fuel-oil n° 2 au *Règlement sur les urgences environnementales* en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Également, le gouvernement examinera les options pour réduire davantage la fréquence des petits déversements associés aux réservoirs de stockage domestiques pour le fuel-oil n° 2.

- L'ébauche d'évaluation préalable du groupe 4, gelée et cires du pétrole (publié

le 7 mars 2015). L'évaluation préalable suggère que ces substances ne sont pas dangereuses pour la santé humaine et l'environnement étant donné les niveaux d'exposition actuelle.

Pour plus d'informations, consultez la page Web <[Approche pour le secteur pétrolier](#)> ou lisez les éditions précédentes du <[Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques](#)>. ◆



INITIATIVE DES GROUPES DE SUBSTANCES : APERÇU

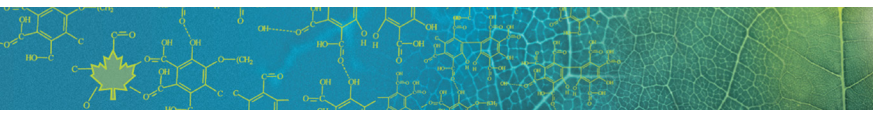
Groupes dont l'ébauche d'évaluation préalable a été publiée

Groupes de substances	Publication d'évaluations finales et d'approches de gestion des risques (au besoin)
Substances aromatiques azoïques et à base de benzidine	Pigments jaunes diarylides : 11 octobre 2014
	Colorants et dérivés à base de benzidine et substances connexes : 29 novembre 2014
	Complexes métalliques azoïques et autres substances azoïques : 4 avril 2015
	Colorants directs azoïques et colorants réactifs azoïques : 4 avril 2015
	Pigments monoazoïques et colorants avec solvants azoïques : printemps 2015
	Colorants azoïques dispersés : été 2015
	Amines aromatiques et colorants basiques azoïques : printemps 2015
Colorants acides azoïques : été 2015	
Substances classées au palier international	été 2015
Substances contenant du diisocyanate de méthylènediphényle et des diamines	automne 2015
Substances contenant du cobalt	hiver 2016

Groupe de substances restantes : aperçu

Groupes de substances	Publication d'ébauches d'évaluation préalable et de cadres de gestion des risques (au besoin)
N-phénylanilines substituées	automne 2015
Substances contenant du sélénium	été 2015
Certains ignifuges organiques	automne 2015
Substances contenant du bore	automne 2015
Phtalates	Le document sur l'état des connaissances scientifiques et la méthode d'évaluation des risques cumulés sera publié au courant de l'été 2015

Pour en savoir davantage sur l'<Initiative des groupes de substances>, consultez notre page Web ou lisez les numéros précédents du <Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques>.



LE POINT SUR LE PROGRAMME DES SUBSTANCES NOUVELLES

Entre le 1^{er} décembre 2014 et le 31 mai 2015, le Programme des substances nouvelles a évalué 299 notifications de substances nouvelles avant leur lancement sur le marché canadien. Les 299 notifications ont été évaluées dans les délais réglementaires de façon à protéger les Canadiens et l'environnement.

De ce nombre, 261 déclarations portaient sur des produits chimiques et des polymères, une portait sur des substances à l'échelle nanométrique, 14 sur des organismes vivants, et 23 sur des substances réglementées par la *Loi sur les aliments et drogues*.

Pendant cette période, 95 substances ont été ajoutées à la *Liste intérieure des substances*, dont 47 à la partie publique et 48 à la partie confidentielle.

Pour en savoir davantage sur le Programme des substances nouvelles, consultez le site Web <[Substances chimiques](#)>.

Résumés

La publication de six nouveaux résumés pour des substances chimiques et polymères nouveaux est prévue en juillet 2015. Ces résumés traitent des substances dont une évaluation des risques a été complétée et auxquelles une restriction a été imposée et publiée dans la *Gazette du Canada*.

Webinaires

On organise des webinaires sur les substances nouvelles pour renseigner les participants sur les fondements du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* (substances chimiques et polymères) et les aider à comprendre le processus, les erreurs fréquentes, les exigences, etc. Les webinaires suivants ont eu lieu depuis la publication de la troisième édition du Rapport d'étape du PGPC :

Webinaire	Date
La vie d'une déclaration de substance nouvelle	2 décembre 2014
Résultat après l'évaluation : Un regard sur les résultats possibles	9 décembre 2014
Problèmes communs : un examen des erreurs les plus fréquentes des divulgations de renseignements	16 décembre 2014

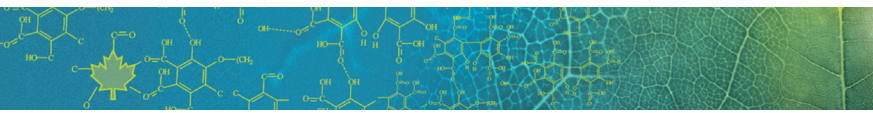
Si vous souhaitez participer aux webinaires sur les substances nouvelles, veuillez faire parvenir une demande à <Substances@ec.gc.ca>. ◆

POLYMÈRES : PUBLICATIONS ET PLANIFICATION

Le <document final sur l'approche à l'égard des polymères> est paru le 19 décembre 2014. Il décrit l'approche d'évaluation des polymères figurant à la *Liste intérieure des substances* qui ont été déclarées prioritaires au cours du processus de catégorisation.

Un rapport préliminaire de l'évaluation préalable d'environ 330 polymères considérés comme n'étant pas dans le commerce en quantité dépassant 1 000 kg/an en 2011 a été publié le 28 février 2015. Les intervenants pouvaient émettre leurs commentaires jusqu'en avril. La date cible de la publication du rapport final de l'évaluation préalable de ces polymères est fin mars 2016.

En février 2015 a débuté avec les intervenants une consultation qui vise à obtenir des données sur certains polymères pour appuyer les activités d'évaluation des risques faisant partie de l'approche à l'égard des polymères. Les données manquantes seront obtenues par le biais d'une demande obligatoire de renseignement en vertu de la section 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. La publication de l'avis est prévue cet été et prévoit la collecte d'information sur l'importation, la fabrication et la formulation pour un sous-groupe de polymères de l'approche à l'égard des polymères. ◆



INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES

Voici le premier d'une série d'articles sur les instruments de gestion des risques liés aux substances chimiques utilisés dans le cadre du PGPC. Dans ce numéro, nous portons notre attention sur les avis de planification de prévention de la pollution.

Les avis de planification de prévention de la pollution

La planification de la prévention de la pollution consiste à examiner les activités d'une entreprise en vue de produire un plan qui permettra d'éliminer ou de réduire à la source la pollution

émise par les installations. En produisant un plan, les installations peuvent déterminer des options en fonction de la hiérarchie de la protection de l'environnement (prévention, réutilisation ou recyclage, traitement, réduction, élimination des déchets), évaluer ces options et les mettre en œuvre dans un laps de temps spécifié.

Un avis de planification de prévention de la pollution publié dans la *Gazette du Canada* précise qui devra produire et exécuter un plan, les activités commerciales ou industrielles que le plan devra couvrir ainsi que

l'échéancier de production du plan et de son exécution.

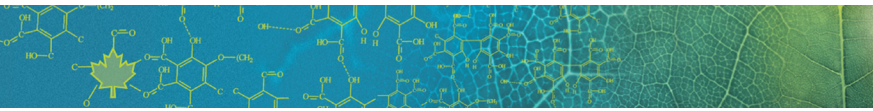
Les avis résumeront aussi les facteurs à considérer lors de la production et l'exécution des plans. Ils accorderont suffisamment de marge aux rédacteurs du plan pour que le plan soit le mieux adapté possible aux activités, tout en tenant compte des actions qui élimineront ou réduiront la pollution à la source et des objectifs de gestion des risques de l'avis. On pourra s'inspirer du <Plan modèle de prévention de la pollution>.

Depuis mai 2003, 13 avis de planification de prévention de la pollution ont été publiés, dont quatre dans le cadre du PGPC. Ils concernaient les toluènes diisocyanates, le bisphénol A, le siloxane D4 et l'isoprène. Un projet d'avis sur l'hydrazine sur lequel le public est invité à commenter a été publié le 18 avril 2015.

La page Web <Avis de planification de la prévention de la pollution et résultats> contient les résumés des résultats de chaque avis de planification de la prévention de la pollution. De même, Environnement Canada a produit un résumé des principales caractéristiques de conception d'un plan, <Avis de planification de la prévention de la pollution : Caractéristiques de conception>, qui contient des informations générales sur la façon dont on les a utilisées. ♦

Publications récentes sur la gestion des risques

Publication	Date
<Règlement modifiant le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012) : ajout de cinq substances ou groupes de substances : le SPFO, les PBDE, les APFO, les APFC à chaîne longue et l'HBCD>	4 avril 2015
<Projet d'avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard de l'hydrazine dans le secteur de l'électricité>	18 avril 2015
<Arrêté modifiant la Liste intérieure des substances pour indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités s'appliquent à la substance quinoléine (voir le tableau des publications récentes relatives aux nouvelles activités)>	22 avril 2015
<Proposition d'un Code de pratique visant l'EMDEG dans les matériaux de revêtement des surfaces qui sont des produits grand public>	9 mai 2015



NOUVELLES DONNÉES PUBLIÉES DANS L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

Chaque année, les données sur les rejets de polluants déclarés par plus de 7 000 installations d'un bout à l'autre du Canada, ainsi que le transport et l'élimination de plus de 300 substances, sont publiées dans le site de l'<[Inventaire national des rejets de polluants](#)>.

Les données révisées pour 2013 et le rapport sommaire pour 2013 ont été rendus publics en décembre 2014. On peut les consulter à la page Web <[Données sur la pollution et rapports](#)>.

Les données de l'Inventaire sont offertes en divers formats. Cette année, l'analyse par les utilisateurs de données sera facilitée grâce à de nouvelles interrogations prédéfinies et des bases de données plus accessibles.

On collecte actuellement les données de 2014. Le délai de déclaration pour 2014 à l'inventaire national des rejets de polluants était le 1^{er} juin 2015. La déclaration est obligatoire pour

les installations qui répondent aux exigences.

Les changements récents ont été effectués afin de garantir que la liste des substances à déclaration obligatoire demeure à jour, pertinente, et qu'elle appuie les activités du PGPC. Ils sont précisés sur la page Web sur la <[date limite de présentation des déclarations et changements apportés aux critères de déclaration pour 2014 et 2015](#)>. ◆

ACTIVITÉS RÉCENTES SUR LES NANOMATÉRIAUX

Le gouvernement du Canada a publié un document de consultation sur l'<[approche proposée pour tenir compte des formes nanométriques des substances inscrites à la Liste intérieure des substances](#)>.

Ce document de consultation décrit la façon de traiter les formes nanométriques des substances de la *Liste intérieure des substances* en suivant les principes directeurs du PGPC sur l'acquisition de données, l'évaluation et les actions. L'approche proposée comprend la collecte d'information pour dresser la liste des nanomatériaux existants au Canada, l'établissement de priorités et les actions sur les nanomatériaux exigeant plus de travail.

La publication d'une demande obligatoire de renseignements au sens de l'article 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* est prévue cet été pour recueillir les informations sur l'utilisation et les

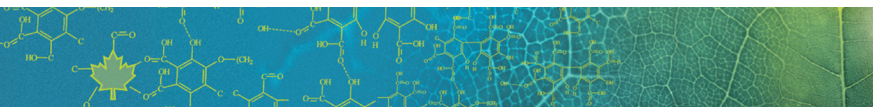
volumes des formes nanométriques des substances de la *Liste intérieure des substances*. Cette enquête nous donnera la base d'informations sur les activités commerciales actuelles liées aux nanomatériaux au Canada et apportera des éclaircissements sur l'approche globale concernant les nanomatériaux existants.

Dans le contexte d'un examen plus général des avis courants de nouvelles activités déposés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, Environnement Canada et Santé Canada étudient les avis rédigés depuis 2007 qui visaient des nanosubstances. La publication des résultats de l'étude en cours est prévue d'ici la fin 2015.

Les rapports sur la nanotechnologie publiés par le Conseil de coopération en matière de réglementation sont disponibles sur le <[Nanoportail](#)> du gouvernement du Canada. ◆

Nouvelle page Web pour les dispositions relatives aux nouvelles activités

Une nouvelle page sur les <[dispositions relatives aux nouvelles activités de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#)> a été ajoutée au site Web d'Environnement Canada. Cette page contient des informations qui aident les intervenants à comprendre les exigences des dispositions des nouvelles activités et à s'y conformer. Elle contient des liens sur les consultations en cours sur les nouvelles activités, les notes d'avis, les directives, les fiches d'information, et les listes des substances visées par les dispositions relatives aux nouvelles activités.



EXAMEN DES ARRÊTÉS ET DES AVIS DE NOUVELLE ACTIVITÉ ACTUELS

Le gouvernement a entrepris un <Examen des arrêtés et des avis de nouvelle activité actuels> pour s'assurer qu'ils sont en phase avec les informations, les politiques et les approches actuelles. Cet examen est organisé par le regroupement des ordres et avis de nouvelle activité par type de substances ou par type de « nouvelles

activités ». L'examen se poursuivra jusqu'en 2017. Les <groupes de l'examen des avis de nouvelle activité> sont notamment les substances azoïques aromatiques et à base de benzidine, les nanomatériaux, les substances nouvelles ou existantes qui sont des produits de consommation, les substances à risque élevé (et non

commercialisées), ainsi que les substances restantes, existantes ou nouvelles.

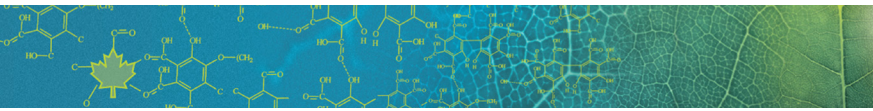
Les intervenants auront l'occasion de commenter les résultats de cet examen au cours des périodes de consultation publique à la suite de la publication de documents de consultation préparés pour certains groupes d'examen selon les besoins ou suivant la publication d'un avis d'intention dans la partie 1 de la *Gazette du Canada*. S'il y a lieu, les documents de consultation résumeront les résultats de l'examen et les changements proposés à chaque avis ou ordre. Pour suivre les progrès de l'examen ainsi qu'obtenir une liste de documents et périodes de consultation, consultez la page Web sur l'<examen des arrêtés et des avis de nouvelle activité actuels>.

Séance d'information

En mars 2015, une séance d'information a été tenue sur le web visant à informer les intervenants et recevoir leurs commentaires sur l'<Avis d'intention d'appliquer des dispositions relatives aux nouvelles activités de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) pour Pseudomonas fluorescens ATCC 13525*> qui figure à la *Liste intérieure des substances*. ◆

Publications récentes relatives aux activités nouvelles

Publication	Date
<Arrêté modifiant la <i>Liste intérieure des substances</i> pour indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités ne s'appliquent plus au CPAOBP (n° CAS 78952702)>	17 décembre 2014
<Avis d'intention de modifier la <i>Liste intérieure des substances</i> pour indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités s'appliquent à l'organisme vivant <i>Pseudomonas fluorescens</i> (ATCC13525)>	14 février 2015
<Arrêté modifiant la <i>Liste intérieure des substances</i> pour indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités ne s'appliquent plus au TDBD (n° CAS 1871-22-3)>	11 mars 2015
<Arrêté modifiant la <i>Liste intérieure des substances</i> pour indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités s'appliquent à la quinoléine (voir le tableau Publications récentes sur la gestion des risques)>	22 avril 2015



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE *Printemps 2015*

ENQUÊTE CANADIENNE SUR LES MESURES DE LA SANTÉ : PUBLICATION DE NOUVELLES DONNÉES DE BIOSURVEILLANCE CET ÉTÉ

Santé Canada publiera de nouvelles données de biosurveillance le 15 juillet 2015.

De janvier 2012 à décembre 2013, l'enquête sur les mesures de la santé a colligé des données de la biosurveillance de 5700 citoyens

âgés de trois à 79 ans vivant dans 16 sites à travers le Canada. L'enquête a mesuré 105 substances dans le sang et l'urine. Parmi les substances chimiques mesurées la première fois, on compte l'acrylamide, les parabens et les composés organiques volatils.

Pour la première fois, le rapport de la biosurveillance ne sera disponible qu'en ligne. Pour plus d'information, consultez la page Web de Santé Canada sur la <[biosurveillance humaine des substances chimiques de l'environnement](#)>. ◆

EXAMEN RÉGULIER DES PESTICIDES

Depuis le lancement du PCGC en 2006, Santé Canada a reçu un financement dans le cadre du plan pour soutenir les activités de réévaluation et d'examen spécial des pesticides.

La réévaluation des pesticides plus anciens à l'aide des approches modernes de gestion des risques donne l'occasion de renforcer la protection de la santé et de l'environnement par divers changements, dont le port obligatoire d'équipement ou de vêtement de protection, l'utilisation différente d'un produit et, dans certains cas, le retrait de l'homologation. Depuis les débuts du plan, Santé Canada a réévalué des centaines d'ingrédients actifs et a géré les risques qu'ils posaient. Des milliers de préparations commerciales ont conséquemment dû être actualisées pour satisfaire aux critères modernes relatifs à la santé et à l'environnement.

La *Loi sur les produits antiparasitaires* exige que les pesticides soient réévalués tous les 15 ans et, au besoin, subissent des révisions spéciales. À tout moment, plusieurs ingrédients actifs font l'objet d'une révision. Les décisions proposées et finales découlant d'une réévaluation sont régulièrement publiées dans les pages Web de Santé Canada <[Consultations](#)> et <[Décisions et mises à jour](#)>.

Parmi les décisions de réévaluation notables, on trouve le retrait graduel de tous les produits contenant de l'endosulfan, de nouvelles mesures d'atténuation des risques pour la naphthaline et l'évaluation des utilisations du triclosan comme pesticide et non-pesticide. En 2013-2014, les plans de gestion des risques ont été publiés pour des produits utilisés

comme agents de préservation du bois de qualité industrielle, qui décrivent de meilleures conditions pour l'utilisation du produit et des approches réglementaires révisées visant à protéger davantage la santé des Canadiens et leur environnement.

L'évolution continue de la science permet le développement constant de nouvelles méthodologies d'évaluation et de gestion des risques. Grâce aux réévaluations et au programme d'examen spéciaux, Santé Canada utilise les nouvelles connaissances pour évaluer sur une base continue les pesticides plus anciens et s'assure que les pesticides homologués au Canada continuent à satisfaire aux normes modernes pour la préservation de la santé et la protection de l'environnement. ◆

LES COSMÉTIQUES ET LE PGPC

La <Loi sur les aliments et drogues> définit les cosmétiques vendus sur le marché canadien comme des : « substances ou mélanges de substances fabriqués, vendus ou présentés comme pouvant servir à embellir, purifier ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents, y compris les désodorisants et les parfums ». Tous les cosmétiques vendus au Canada doivent pouvoir être utilisés sans danger et doivent satisfaire aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues* et le *Règlement sur les cosmétiques*.

Au Canada, dans les 10 jours suivant la vente initiale d'un cosmétique, le fabricant et l'importateur doivent fournir une déclaration à Santé Canada. Cette déclaration doit notamment inclure des informations sur le produit, une liste de tous les ingrédients de sa formulation, ainsi que leur gamme de concentration. Un produit qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration pourrait être interdit d'entrée au Canada ou être retiré du marché.

Lors de l'élaboration des évaluations préalables pour le PGPC, Santé Canada étudie les informations fournies par les déclarants afin d'établir si

les substances évaluées sont des ingrédients utilisés dans les cosmétiques sur le marché canadien. Ces informations peuvent être utilisées pendant les évaluations pour définir les expositions potentielles à des types de produits cosmétiques découlant de leur utilisation normale tout en respectant toujours les informations commerciales confidentielles.

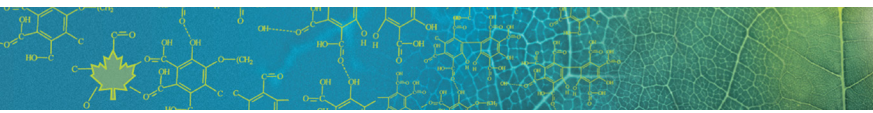
Si une évaluation du PGPC déterminait qu'une substance utilisée dans des cosmétiques pouvait constituer un risque sanitaire aux clients, certaines actions de gestion du risque pourraient être considérées, notamment l'ajout de la substance à la <Liste critique des ingrédients des cosmétiques>. Cette liste est un outil administratif utilisé pour aviser les fabricants et autres que certaines substances, lorsqu'elles sont utilisées dans les cosmétiques, peuvent nuire à la santé des utilisateurs et qu'ils contreviendraient alors à l'interdiction générale prévue à l'article 16 de la *Loi sur les aliments et drogues* ou à une disposition du *Règlement sur les cosmétiques*. Puisque la liste critique est un outil dans

Activités de sensibilisation : utiliser les médias sociaux pour joindre les Canadiens

Santé Canada utilise les médias sociaux pour renseigner les Canadiens au sujet des évaluations des substances chimiques présents dans les produits de consommation courants. De nouvelles informations du langage clair seront publiées sur la page <Santé> du gouvernement fédéral. Elles seront appuyées par la page Facebook Canadiens en santé et les gazouillis de @CANenSanté. En publiant cette information, on accroîtra la connaissance du PGPC par le grand public et l'on donnera aux Canadiens les renseignements nécessaires à la prise de décisions éclairées.

le cadre de la *Loi des aliments et drogues*, elle ne vise que les substances ayant un effet sur la santé humaine et non les risques sur l'environnement. À ce jour, le processus du PGPC a ajouté 26 substances à la liste critique.

Pour plus de renseignements sur les exigences de Santé Canada relatives aux cosmétiques, veuillez contacter <cosmetics@hc-sc.gc.ca>. ◆

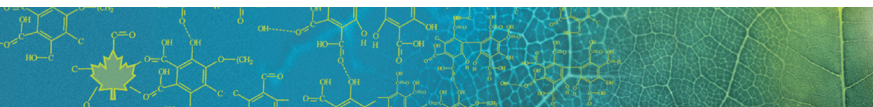


NOUVELLES SUR LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS

Les intervenants participent aux diverses activités du programme du PGPC au moyen des séances d'informations – comme les webinaires, les ateliers et les réunions – ou par une série de séances et d'activités ciblées qu'organisent certaines de nos organisations partenaires. Ces activités offrent des occasions pour l'industrie, les organisations non gouvernementales, les groupes autochtones et autres d'émettre leurs observations à l'intention du gouvernement sur la mise en œuvre du PGPC.

Événements de mobilisation des intervenants

Événements récents	Date	Sujets
Réunion du <Conseil consultatif des intervenants> du PGPC	7 mai 2015	Repérage et communication de l'incertitude dans les évaluations préalables Mise à jour sur le comité scientifique Évaluation du CCI Approche de l'application de l'article 75 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>
Atelier multi-intervenant	6 mai 2015	Les trois priorités du PGPC Nanomatériaux Collecte d'information pour les priorités du PGPC 3 Participation des intervenants et occasions de sensibilisation du public
Webinaire sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	22 avril 2015	Aperçu de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques Problèmes existants et émergents Nanotechnologie et nanomatériaux fabriqués Cycle de vie des produits électriques et électroniques Perturbateurs endocriniens Substances perfluorées et de remplacement Produits pharmaceutiques dans l'environnement Participation du secteur de la santé Préparations pour la quatrième séance de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Webinaire sur le programme des substances chimiques dans les produits de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	18 mars 2015	Aperçu de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques Aperçu du programme Substances chimiques dans les produits Mise à jour des modifications proposées au document d'orientation du programme Substances chimiques dans les produits



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE Printemps 2015

Événements de mobilisation des intervenants		
Événements récents	Date	Sujets
Webinaire sur la prochaine Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	25 février 2015	Objectifs et résultats désirés de la participation du Canada Aperçu des préparations du Canada Liste proposée des substances (Stockholm et Rotterdam) Mécanisme du respect de la conformité (Stockholm et Rotterdam) Évaluation de l'efficacité de la Convention (Stockholm) Directives techniques (Bâle)
Lettre de consultation du Comité consultatif national de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> sur la prochaine Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	17 mars au 17 avril 2015	Liste proposée des substances (Stockholm et Rotterdam) Mécanisme de respect de la conformité (Stockholm et Rotterdam) Évaluation de l'efficacité de la Convention (Stockholm) Directives techniques (Bâle)

Activités à venir	Date
Atelier du PGPC avec de multiples intervenants	automne 2015
Réunion du <Conseil consultatif des intervenants> du PGPC	automne 2015

*Pour des informations sur les activités de mobilisation des intervenants, voyez l'article portant sur le programme

LE PGPC ET LES PREMIÈRES NATIONS

En février, l'Assemblée des Premières Nations a organisé la première rencontre entre le personnel d'Environnement Canada et de Santé Canada et des représentants des Premières Nations sur le PGPC. L'objectif de la rencontre était de donner un aperçu du PGPC et d'accroître

les connaissances des Premières Nations sur la façon de participer au programme. Il a aussi donné au personnel gouvernemental l'occasion d'entendre directement les points de vue autochtones sur le PGPC et de mieux les comprendre. La deuxième journée de la rencontre était consacrée

à l'Inventaire national des rejets de polluants et le Système de gestion de la qualité de l'air. Des représentants des communautés des Premières Nations de partout au Canada, dont des membres en provenance du Nord, ont participé à la rencontre. ◆

ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Dans ses activités internationales portant sur les produits chimiques, le Canada cherche avant tout à se concentrer sur les partenariats et les activités qui nous aident à réaliser notre mandat intérieur, soit protéger la santé des Canadiens et l'environnement. Le Canada bénéficie de sa coopération constante avec ses partenaires internationaux et des organisations internationales – des connaissances et des informations qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de traiter les substances prioritaires restante d'ici 2020. Pour satisfaire à ses objectifs, le Canada participe avec ses partenaires internationaux à divers forums bilatéraux et multilatéraux.

Convention de Minamata sur le mercure

Le Canada est l'un des signataires de la Convention de Minamata sur le mercure. En mars 2015 se tenait la troisième rencontre du groupe d'experts techniques de la Convention à Pretoria en Afrique du Sud. Le groupe technique, qui comprend un expert Canadien, s'est rencontré pour finaliser la première ébauche d'un document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales

relatives aux émissions de mercure des nouvelles sources industrielles mentionnées par le traité. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de la <Convention de Minamata sur le mercure>.

Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

Les rencontres des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm se tenaient à Genève du 4 au 15 mai 2015. Les parties ont discuté des problèmes liés aux listes de substances chimiques et de pesticides, des directives sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets, de la conformité, d'appui technique et des ressources financières. Pour des informations sur les résultats et les décisions prises, consultez la page Web des <Réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm>.

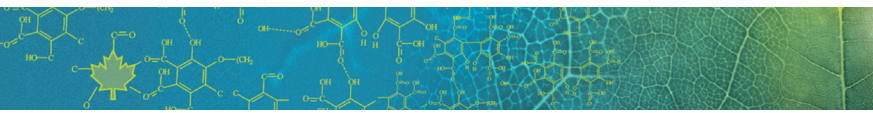
Priorités stratégiques de la Commission de coopération environnementale

L'adaptation au changement climatique et son atténuation, la croissance verte et les communautés et écosystèmes durables sont les priorités de la

Commission nord-américaine de coopération environnementale pour 2015-2020. Le Canada, les États-Unis et le Mexique collaboreront sur des projets conformes à ces priorités, notamment un possible projet sur la migration de substances chimiques à partir des produits. Dans le cadre du plan stratégique 2010-2015, on a entrepris un projet sur la présence d'ignifugeants dans les articles manufacturés. La phase 1 qui comporte une analyse de la chaîne d'approvisionnement est terminée. La phase 2 sera consacrée à des essais sur les fauteuils pour bureau à domicile et les meubles rembourrés pour une série de 16 produits ignifugeants dont certains sont sous examen dans le cadre du PGPC. Pour plus d'information, consultez le site Web de la <Commission de coopération environnementale>.

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Le Canada a participé à la deuxième séance de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques du Groupe de travail à participation non limitée à Genève, du 15 au 17 décembre 2014. L'objectif ► *suite à la page 13*



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Printemps 2015

► Activités internationales suite de la page 12

principal de la rencontre était la préparation de la quatrième séance de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en septembre 2015. Les principaux sujets de discussion en septembre seront l'orientation et la direction globale vers l'objectif 2020 ainsi que les discussions préliminaires sur la voie à suivre après 2020, une proposition d'un programme volontaire de partage d'informations sur les substances chimiques dans les produits, l'ajout des « polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement » comme problème émergent de politique et une attention plus grande sur les pesticides. Vous trouverez plus de renseignements sur l'Approche stratégique, dont les rapports de réunions, dans le site Web de l'<Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques>.

Le point sur le Conseil de coopération en matière de réglementation

Le <plan de travail> final pour les activités de la collaboration du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation sur la gestion des produits chimiques a été publié en mai 2015. Ce plan de travail se divise en deux

initiatives distinctes : obligations réglementaires de déclarations des nouvelles utilisations des produits chimiques (dispositions sur les nouvelles activités au Canada et règles sur les nouvelles utilisations importantes aux États-Unis), et évaluation des risques liés aux substances chimiques.

Deux groupes de travail techniques composés de multiples intervenants ont été créés pour contribuer aux résultats du plan de travail et aux recommandations. Outre les réunions régulières du groupe de travail, on a organisé deux tables rondes, à Washington et à Toronto, en septembre qui porteront sur les solutions potentielles aux difficultés de la communication sur les produits chimiques le long de la chaîne d'approvisionnement (liées aux dispositions sur les nouvelles activités). Dans le cadre de l'initiative d'évaluation des risques posés par les substances chimiques, on a dégagé des priorités communes d'évaluation pour les deux pays, et les intervenants ont distingué différentes priorités communes pour lesquelles la collaboration serait source de progrès.

En mai, le <Conseil de coopération a également publié un énoncé de partenariat> en matière de réglementation qui décrit un processus dans le cadre duquel Environnement Canada et

l'Agence américaine de protection de l'environnement participeront à chaque année aux discussions mutuelles et avec des intervenants sur d'éventuels plans de travaux d'examen sur les possibilités d'alignement dans des domaines de réglementation.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à <rcc-ccr_substances@ec.gc.ca>.

Organisation de coopération et de développement économiques

Les travaux sur les produits chimiques du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques soutiennent le PGPC dans plusieurs domaines. Cette année, Environnement Canada et Santé Canada ont accueilli une réunion de groupe de travail.

- Du 15 au 16 avril 2015 à Ottawa : rencontre du groupe directeur du développement d'un portail global d'information sur les produits chimiques (eChemPortal). Le portail <eChemPortal> est une source d'information mondiale, libre et publique sur les substances chimiques. Il est financé par des autorités gouvernementales et des organisations internationales, et hébergé par l'Organisation de coopération et de développement économiques. ◆

POSSIBILITÉS DE COMMENTAIRES POUR LE PUBLIC

De décembre 2014 à mai 2015, le gouvernement a publié sept ébauches d'évaluation préalable pour obtenir des commentaires du public. Il a aussi publié un document définissant la portée en matière de gestion du risque pour 50 substances jugées nuisibles pour l'environnement ou la santé.

Document	Date finale de la consultation
Projet de <règlement modifiant le <i>Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012</i> >	18 juillet 2015
Ébauche de l'évaluation préliminaire de < <i>Candida utilis</i> ATCC 9950> et < <i>Pseudomonas</i> sp. ATCC 13867>	22 juillet 2015
Dix-neuf substances de la <i>Liste intérieure des substances</i> , associées à l'utilisation de pesticides	5 août 2015

Informez-vous

Souhaitez-vous en savoir davantage sur le PGPC et ses initiatives? Le site Web des <Substances chimiques> contient une mine de renseignements, ainsi que des liens vers des sujets d'intérêt. Vous pouvez recevoir les dernières nouvelles par courriel en vous <inscrivant> sur le site Web. On vous informera aussi des possibilités de participer à des séances d'information et à des consultations.

PUBLICATIONS À VENIR

Ébauches d'évaluations préalables et cadres de gestion des risques (au besoin) pour :

- *Bacillus cereus* ATCC 14579 et *Bacillus subtilis* 11685-3
- Produits ignifuges organiques
- Un document sur l'état des connaissances scientifiques sur les phtalates et la méthode du cadre d'évaluation des risques cumulés
- Substances contenant du sélénium

Évaluations préalables finales et approches de gestion du risque (au besoin) pour :

- *Aspergillus awamori* ATCC 22342 (alias *A. niger* ATCC 22342)

- *Aspergillus brasiliensis* ATCC 9642
- Colorants basiques azoïques et amines aromatiques
- Colorants azoïques dispersifs
- *Liste intérieure des substances* groupe des *Bacillus licheniformis* ou *subtilis* *Enterobacter aerogenes* ATCC 13048
- *Escherichia hermannii* ATCC 700368
- Substances classifiées au palier international

Initiatives de collecte d'informations :

- Avis obligatoire sur les activités d'importation et la formulation d'un sous-ensemble de substances pétrolières prioritaires restantes

- Avis obligatoire sur l'importation et la fabrication de nanomatériaux
- Avis obligatoire sur les activités d'importation, de fabrication et de formulation d'un sous-ensemble de polymères visés par l'approche à l'égard des polymères

Document de consultation pour :

- Examen des dispositions sur les nouvelles activités : document de consultation

Instruments de gestion des risques pour :

- Règlement abrogeant le *Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle* ◆